

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4489

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Lyon Confluence - Eaux pluviales - Travaux de réhabilitation du déversoir d'orage vers l'autoroute A 7 - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palreja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4489**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Lyon Confluence - Eaux pluviales - Travaux de réhabilitation du déversoir d'orage vers l'autoroute A 7 - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le déversoir d'orage sous l'autoroute A 7 a nécessité en 2013 des travaux d'urgence de confortement de l'ouvrage et de la sécurisation de l'autoroute afin d'éviter les risques d'effondrement de l'axe principal Paris/Marseille.

Or cette branche de rejet est obstruée à l'aval par des dépôts importants. Des travaux d'aménagement (réalisation d'une piste d'accès sur berge, mise en place d'un batardeau, pompage, curage, réalisation de trappes de visite) ont dû être réalisés pour permettre le diagnostic structurel de l'ouvrage.

Ce diagnostic a permis de déceler la présence de fissures et d'infiltrations importantes des eaux du Rhône et de la nappe, dont une importante fissuration en voûte sur une longueur de 10 mètres environ. Cette fissuration est d'autant plus critique qu'elle se situe au niveau de l'autoroute A 7.

Du fait de l'obturation de la branche de rejet et des fissurations qu'elle présente, l'ouvrage n'est, aujourd'hui, pas en mesure d'assurer la fonction d'exutoire des eaux pluviales de la zone d'aménagement concerté (ZAC). De surcroît, il présente un danger de rupture, qui, potentiellement menace la sécurité des usagers de l'autoroute A 7.

Des travaux définitifs de cet ouvrage sont donc indispensables à l'usage futur programmé. Ces travaux consisteront à conforter l'ouvrage (reprise avec coque pour coffrage sur 40 mètres de long, remplissage en béton, aménagement d'un accès à la chambre à vanne, aménagement de la sortie au Rhône) et garantir l'exploitation ultérieure de l'ouvrage par un aménagement des berges (piste d'accès, ouvrage de régulation type vanne).

Les travaux consisteront à conforter l'ouvrage (reprise avec coque sur 40 mètres, remplissage béton, aménagement accès et sortie au Rhône) et à garantir son exploitation par un aménagement des berges (piste d'accès, ouvrage de régulation).

Il est à noter que la société publique locale (SPL) Lyon-Confluence devra prévoir d'aménager l'exutoire des eaux pluviales pour prévenir tout désordre lié à la remontée des eaux du Rhône dans les réseaux d'eaux pluviales en cas de crue.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 300 000 € HT, auxquels s'ajoutent 32 447,32 € HT de prestations connexes aux travaux (récolement, remise en état des berges, gestion faune et flore, etc.) ce qui porte le montant total à 332 447,32 € HT, soit 397 936,78 € TTC.

Par ailleurs, le fonctionnement de l'ouvrage sera amélioré par la réalisation d'un ouvrage de régulation type vanne, avec des travaux de génie civil afin de permettre l'exploitation de cet ouvrage. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 158 896,32 € HT, auxquels s'ajoutent 10 328,60 € HT de prestations connexes aux travaux (récolement, accès à la zone de travaux sur autoroute A 7, etc.) ce qui porte le montant total à 169 224,92 € HT, soit 203 069,90 € TTC.

Cette opération n'est pas éligible à subvention ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation de l'opération Lyon 2° - Lyon Confluence eaux pluviales-Travaux du déversoir d'orage vers l'autoroute A 7.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme P21 - Maîtriser les eaux pluviales urbaines et périurbaines sur l'opération n° OP21O2919, pour un montant de 601 006,68 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 397 936,78 € TTC en 2014,

- 203 069,90 € TTC en 2015.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.